



PHOTOS

6-14 ans : 2 photos
14-18 ans : 1 photo

FICHE D'INSCRIPTION

I. PARTICIPANT·E

NOM : PRÉNOM :
Date de naissance : ___/___/___ âge : N° de portable du/de la participant·e : ___ . ___ . ___ . ___ . ___
Adresse :

II. RESPONSABLE LÉGAL·E DE L'ENFANT

NOM : PRÉNOM :
Tél. domicile : ___ . ___ . ___ . ___ . ___ Port. : ___ . ___ . ___ . ___ . ___ Tél. pdt séjour : ___ . ___ . ___ . ___ . ___
Adresse mail :
Prof. père : Mère :
N° Sécu S. : Caisse :
N° Allocataire CAF : (Joindre le justificatif du Quotient Familial CAF)
L'enfant vit-il/elle avec vous ? : oui non
Si non : Foyer Famille d'accueil Autre / Nom du référent : Tél : ___ . ___ . ___ . ___ . ___
Adresse de la structure :
Votre enfant est-il/elle scolarisé·e dans un établissement : Scolaire Spécialisé
Votre enfant est-il /elle en situation de handicap : Oui Non Si oui, merci de prendre contact avec l'association
Percevez-vous l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ? Oui Non

III. ADRESSE À LAQUELLE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE LA FACTURATION

(en cas d'une participation financière).....
Organisme vous remboursant par la suite (Cos, ...) :

IV. SÉJOUR

NOM DU SÉJOUR : LIEU :
DATES : SI TRANSFERT - VILLE DE DÉPART : VILLE DE RETOUR :

Comment avez-vous connu CORTO Loisirs : Presse Radio Comité d'entreprise Déjà parti avec CORTO !
 Internet CRIJ Relations Animations

Je soussigné (nom-prénom) Responsable légal de l'enfant
- Autorise la Direction du centre à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions chirurgicales (anesthésie comprise) en cas de nécessité.
- M'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques qui me seront adressés par les instances médicales à réception des factures ainsi que les frais annexes dont l'avance aurait été faite pour mon enfant.
- Autorise l'association CORTO Loisirs à :
• recueillir des informations me concernant auprès de ma CAF, dont mes ressources N-2, mon quotient familial, le nombre d'enfants à charge, le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH afin de calculer mon tarif pour l'accueil de mon ou mes enfants à l'accueil de loisirs et de simplifier mes démarches,
• conserver les copies écran de cette consultation pendant 5 ans minimum.
- Avoir pris connaissance des conditions d'inscription de mon enfant dans le centre de vacances et déclare les accepter.

Date

Signature

précédée de la mention lu et approuvé,
bon pour autorisation parentale

DOCUMENTS A FOURNIR

- Dossier d'inscription rempli et signé + photos d'identité
- Acompte 30% du séjour (Solde à régler 1 mois avant le départ). Règlement échelonné possible
- Assurance annulation MAIF si vous la voulez, chèque à l'ordre de CORTO Loisirs
- 10 € d'adhésion annuelle et familiale à l'association
- 2 timbres
- + POUR L'ETRANGER :
- Cerfa d'autorisation de sortie du territoire d'un mineur
- Pièce d'identité de l'un des représentant légaux et pièce d'identité de l'enfant
- Carte européenne d'assurance maladie (CEAM, à demander à l'assurance maladie)

ASSURANCE ANNULATION : Je souhaite avoir des informations pour y souscrire Oui Non
Je possède la carte Malice (réseau Cezam), joindre photocopie justificatif :

RÉSERVÉ À CORTO : N° adhérent : reçue le
Acomptes reçu le reçu le
Dont : VACAF : le Chq Vacances : le
Solde : le Observations :

REGLEMENT PAR CHEQUE (adhésion - et assurance annulation éventuelle - additionnées sur un même chèque)
OU PAR VIREMENT BANCAIRE SI LE DOSSIER EST ENVOYÉ PAR MAIL :

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 1582 464 BIC : CCOPFRPPXXX (BIEN PRÉCISER LE NOM DE L'ENFANT ET DU SÉJOUR)

Corto Loisirs 4 avenue Millet 44000 Nantes 02 40 50 18 63 contact@cortoloisirs.org www.cortoloisirs.org

SIRET : 38769195900044 Agrément Jeunesse & Sport : 44-06-29



AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ENFANT MINEUR

Je soussigné(e).....

Déclare sur l'honneur (rayer la mention inutile)

- Avoir plein exercice de puissance paternelle ou maternelle
- Exercer la tutelle
- Être investi du droit de garde sur le mineur

Nom, prénom : Date de naissance :

Demeurant :

Autorise....., à utiliser les images réalisées par Corto Loisirs et représentant mon enfant.

La présente autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé. Pour le monde entier et pour la durée prévue par la législation
La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

IMPORTANT. Juridiquement, en cas de séparation, un parent doit obtenir l'accord de l'autre parent pour prendre leur enfant en photo et la diffuser.

Date
Signature

Note de Corto Loisirs : l'association se porte garante du respect de l'intégrité de l'enfant sur ces photos.

REGISTRE GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Bulle Solvet pour suivi administratif et statistiques internes à l'association sur la base légale de l'exécution du contrat (inscription).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : directeurs de séjours et comptable de l'association.

Les données sont conservées pendant 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Bulle Solvet sur contact@cortoloisirs.org / 4 avenue Millet 44000 Nantes / 02 40 50 18 63.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Le dossier d'inscription est à nous retourner
par voie postale ou par mail :
Association CORTO Loisirs, 4 avenue Millet, 44000 Nantes
contact@cortoloisirs.org

CONDITIONS D'INSCRIPTION

RESERVATION INDIVIDUELLE

L'inscription à un séjour CORTO implique l'adhésion complète aux conditions de vente ci-dessous. L'inscription est accompagnée d'un acompte de 30 % (solde à régler 30 jours avant le premier jour). Les fiches d'inscription et sanitaire doivent nous être retournées dûment remplies, avec 2 photos d'identité et 2 timbres. Pour les séjours à l'étranger, il est impératif de nous transmettre également la copie du document d'identité valide du participant, sa copie de la carte européenne d'assurance maladie, une autorisation de sortie de territoire avec la copie du document d'identité du signataire. Le montant de l'adhésion à CORTO Loisirs s'élève à 10€ et est valable du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année en cours.

Le dossier d'inscription est à nous retourner par voie postale accompagné des pièces demandées à l'adresse suivante :
Association CORTO Loisirs, 4 avenue Millet, 44 000 Nantes

RESERVATION COLLECTIVE Pour les mairies, les comités d'entreprises, il existe des conditions spécifiques. Le montant de la cotisation est de 138 € valable du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année en cours. Une convention est établie pour préciser les accords.

TARIFS Les prix comprennent le transport, la pension complète, l'encadrement, les activités, l'assurance des participants et les frais de dossiers. Ils ne comprennent pas l'adhésion de 10 € à CORTO Loisirs. La carte «Malice» du réseau Cezam ouvre droit à une réduction de 3% sur l'ensemble.

CONDITIONS D'ANNULATION Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par lettre recommandée. Important : la cotisation d'adhésion (10 €) n'est jamais remboursable, de même que :

- Plus de 21 jours avant le départ 30 % du prix total.
- Entre 21 jours et 10 jours 50 % du prix total.
- Moins de 10 jours 100 % du prix total.

ASSURANCE ANNULATION Nous vous conseillons, en conséquence, de souscrire l'assurance Annulation du contrat MAIF assurances qui vous rembourse les frais d'annulation pour l'un des motifs suivants :

- décès du participant, de ses ascendants en ligne directe, des frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles filles du participant.
- Maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours.
- Licenciement économique du participant, du père, de la mère ou de la personne ayant financièrement à charge le participant mineur.

Elle ne peut s'exercer pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant ou pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat.

IMPORTANT : la garantie prend effet à compter de l'inscription au séjour. Elle ne s'exerce pas au cours du voyage ou du séjour. Pour souscrire à ce contrat d'assurance, vous devez impérativement joindre à la fiche d'inscription un chèque à l'ordre de CORTO LOISIRS. Pour connaître le montant de la cotisation reportez-vous au séjour concerné.

MODIFICATION En cas d'insuffisance d'inscrits à savoir 7 minimum, CORTO Loisirs se réserve le droit d'annuler les séjours concernés. Dans ce cas, nous vous proposons soit un autre séjour, soit le remboursement des sommes versées. L'association se réserve le droit de modifier certains séjours pour une question d'organisation (transports, hébergement essentiellement). Les prix indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. Ils sont confirmés au moment de l'inscription.

RESPONSABILITE Tous nos séjours sont déclarés à la D.D.J.S.C.S et ont un numéro d'habilitation. Pour la plupart de nos séjours, CORTO Loisirs agit en tant qu'intermédiaire vis-à-vis de prestataires de service (transports, restaurants, hébergements, et autres entreprises). Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité.

LES POSSIBILITES D'AIDES CORTO Loisirs est affilié à l'Agence Nationale pour le Chèque de Vacances (ANCV). Les chèques vacances peuvent être proposés en paiement d'une partie ou du total des séjours de notre catalogue. N'hésitez pas à contacter les communes (C.C.A.S.), le département. Toutes ces aides sont possibles dans la mesure où les différents séjours sont agréés auprès de ces organismes. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

RECLAMATIONS Toutes réclamations sur la qualité de nos prestations, toutes suggestions devront obligatoirement nous parvenir par écrit. CORTO Loisirs décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'objet personnel lors de nos séjours, sauf si ces objets auront été remis préalablement au directeur ou à l'animateur.

TRANSFERT Nous organisons des transferts en départ de Rennes, Angers et La Roche-sur-Yon, facturés au prix de 60€.